

Attert, le 11 janvier 2019.

COMMUNE D'ATTERT



A Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil communal d'ATTERT.
Conformément aux articles L2223-2 et L2223-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu en la Maison communale, Voie de la Liberté, 107 à 6717 ATTERT, **le mardi 22 janvier 2019 à 20 heures.**

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE (salle Robert Schuman)

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
2. Installation et prestation de serment d'un Conseiller communal.
3. Prestation de serment du Président du CPAS.
4. Présentation par le bureau Arpayge de la troisième partie de l'analyse contextuelle (analyse évaluative) de la charte paysagère du parc naturel de la Vallée de l'Attart avec un rappel des deux premières parties.

SÉANCE À HUIS-CLOS (salle du Conseil communal)

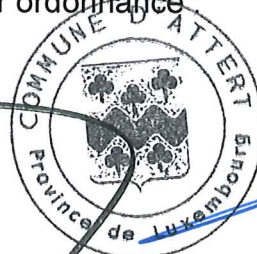
5. Présentation du projet porté par la SPRL Terre de Faascht relatif au développement d'une serre à tomates dans une logique d'écosystème.

Pour le Collège communal,

Par ordonnance :

Le Directeur général,


Ch. VANDENDRIESSCHE



Le Bourgmestre,


J. ARENS